

Dossier suivi par MULLER Cécile

Secrétaire

☎ 03 88 26 94 11

@ cecile.muller@judograndest.fr

PROCEDURE ET MODE DE
REMBOURSEMENT PAR LES CLUBS

PROCEDURE A SUIVRE PAR LE CLUB

1. Envoyer le formulaire de demande de remboursement au service sportif de la ligue du Grand Est (à l'Antenne de Strasbourg – cf ci-dessous)
2. Joindre le RIB du club pour le virement du montant pris en charge

Compétitions individuelles (prises en charge)

Championnat de France 1 division <ul style="list-style-type: none"> - Seniors (M+F) - Juniors (M+F) - Cadet(te)s Coupe de France <ul style="list-style-type: none"> - Minimes 	Tous les combattants de la ligue ayant réellement participé (vérification des tableaux de championnat) Attention !! : Pas de prise en charge pour les hors-quotas
Championnat de France Jujitsu	Uniquement le podium (4 combattants)

Compétitions par équipes (prises en charge)

Championnat de France <ul style="list-style-type: none"> - Seniors 1^{ère} Division (M+F) - Juniors (M+F) - Cadet(te)s 	Un maximum de 5 combattants et 1 accompagnateur par équipe Attention !! : Pas de prise en charge pour les hors-quotas
---	---

Mode de calcul

Distance kilométrique entre le lieu central de votre ancienne ligue et le lieu de la compétition

TARIFS

- Remboursement du km : 0,08 €
- Forfait unitaire repas : 10,67 €
- Forfait unitaire hébergement : 17,53 €

CALCUL :

Les montants sont calculés en fonction de fourchettes de distances, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Rayon	Repas	Hébergement	Voyage
de 0 à 49km	1	0	1
de 50 à 399km	2	1	1
de 400 à 795km	3	1	1
plus de 795km	4	2	1

Exemple

Pour une distance de 420 km entre le lieu central de votre ancienne ligue et le lieu de compétition, le montant par personne sera de :

$$= (420 \times 2 \times 0,08) + 3 \times 10,67 + 1 \times 17,53$$

$$= 116,74 \text{ €}$$

Soit : le remboursement du km + 3 repas + 1 hébergement